

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 16 décembre 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, FREDERIQUE DUC, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : PATRICE CHIROUZE, JAMES DUNAND SAUTHIER, GHISLAIN JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA, MICHEL LUCIANI POUVOIRS : CHRISTIAN FRISON-ROCHE AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ ET CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : EMMANUEL HUGUET, CATHERINE JULLIEN-BRECHES, PIERRETTE MORAND DELIBERATION RELEVANT DE LA CARTE DE COMPETENCE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE GEMAPI QUORUM : 10		
DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO

Délibération n°25-67

Objet : CARTE GEMAPI - Avenant n°2 à la convention multipartenaire portant sur la gestion séimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron

Vu la délibération n°22-20 du 12/04/22 portant sur la convention initiale de gestion séimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron,

Vu la délibération n°23-50 du 10/10/2023 portant sur l'avenant n°1 à la convention multipartenaire pour la gestion séimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron,

Considérant la convention multipartenaire relative à la gestion séimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de gestion collective, à court terme de l'espace de régulation du torrent du Bersend, en intégrant le volet étude et travaux. Cette convention a été signée par l'Etat, le Département de la Savoie, la commune de Beaufort-sur-Doron, EDF et le SMBVA.

Considérant le montant prévisionnel insuffisant des travaux pour l'année 2025, fixé dans la convention initiale,

Considérant l'article 4 de la convention, relative au financement de l'opération, précisant que si le montant de la somme de travaux nécessaire venait à être supérieur au montant prévu dans la présente convention, les parties prenantes conviennent de se rapprocher afin de décider la réalisation ou non des travaux supplémentaires. Les travaux supplémentaires seront réalisés dans le cadre d'un avenant à la convention.

Considérant les conclusions des réunions de COPIL relative aux orientations données aux travaux à réalisés en 2025 et aux négociations ayant permis de définir le plan de financement des travaux pour 2025,

*Considérant la nécessité de modifier le plan de financement, la présente délibération **annule et remplace** la délibération n°25-31 du 24/06/2025 portant sur l'avenant n°2 à la convention multipartenaire pour la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron,*

Le montant des travaux pour l'année 2025, est établi à 307 994 € TTC.

La nouvelle version (version 3) du plan de financement et participations des partenaires proposées dans le cadre du projet d'avenant n°2 à la convention, est la suivante :

	Montant de la convention initiale année 2025	Montant de l'avenant n°2 à la convention	Montant de la participation après avenant n°2 à la convention initiale : année 2025
Etat	0	0	0
Département de la Savoie	30 000 €	+ 96 031 €	126 031 €
EDF	0	+ 15 000 €	15 000 €
Commune de Beaufort-sur-Doron	0	+ 40 932 €	40 932 €
Maitre d'ouvrage – SMBVA	30 000 €	+ 96 031 €	126 031 €
TOTAL	60 000 €	+ 247 994 €	307 994 €

Le projet d'avenant n°2 à la convention est annexé à la présente délibération.

>>>>><<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- *d'approuver l'avenant n°2 à la convention multipartenaire relative à la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du Bersend et autoriser le Président à la signer,*
- *autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les participations et subventions auprès du CD73, de l'Etat, d'EDF, de la commune de Beaufort-sur-Doron et tout autre partenaire financier ;*
- *autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Ugine, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Bérénice LACOMBE SPADOTTO,



Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20251216-25-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation